



dynamesch engagéiert fir lech

**Gemeng
Conter**

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal lors de sa séance du 14 décembre 2022 a nouvellement fixé le tarif pour les cours informatiques.

La délibération a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 11 janvier 2023 sous la référence 841x3c4b7/as.

Le texte de ladite délibération est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Contern, le 16 janvier 2023

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire ff,